

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1013 (Rect)

présenté par

Mme Duflot, Mme Abeille, Mme Allain, M. Amirshahi, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,
M. Coronado, M. Mamère, M. Noguès, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 13

Compléter la première phrase de l'alinéa 28 par les mots :

« et du II *bis* du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir la publication sur Internet des obligations prévues au II *bis* qui concernent le bilan semestriel des activités de représentation d'intérêts.

Cet amendement est une suggestion de l'association Bloom.